Mission Wallonne des Secteurs Verts

PreventAgri

2023-2024

Formation
« VCA - Sécurité de base »

Durée préconisée : minimum deux jours (formation + passage examen)

Public : les professionnels des secteurs verts.
Prérequis : aucun.
Participants : 5 à 15
Infrastructures nécessaires :

- salle avec tables et chaises, possibilité de projection.

Intervenant : formateur de PreventAgri.

Objectifs pédagogiques

- Préparation des travailleurs à la réussite de l'examen "VCA - Sécurité de base"
- Obtention du diplôme VCA valable 10 ans

Programme proposé

Le programme de formation ainsi que les questions d'examens sont standardisées. Les thématiques abordées durant la formation sont directement en lien avec l'examen et sont les suivantes :

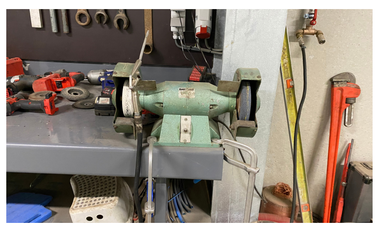

- Rappel de la réglementation en matière de bien-être au travail
- Présentation des principes de prévention (risques et accidents)
- Permis de travail
- Travail avec les machines et équipements de travail
- Travail avec les produits dangereux
- Espaces confinés
- Incendie
- Chutes de plain-pied
- Travail en hauteur
- Lever, hisser
- Soudage, démolition et excavation
- Électricité
- Equipements de protection individuelle (EPI)
- Signalisation

Au terme des deux jours, les participants passeront l'examen VCA via un organisme agréé. Nous nous chargeons de l'organisation de cet examen. Les modalités de paiement sont définies lors de l'organisation de la formation.